



**Année
2016**

Rapport sur la qualité et le prix du service

Service « Gestion des déchets »

SOMMAIRE

<u>PERIMETRE ET DOMAINE DE COMPETENCES</u>	2
<u>A. ACTIONS DE PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS</u>	3
A.1. LE PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS – ANNEE 2	3
A.2. PROMOTION DU COMPOSTAGE	3
A.3. PRET DE GOBELETS REUTILISABLES	4
A.4. DEVELOPPER LE REEMPLOI.....	4
A.5. AGIR CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	4
A.6. ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES	4
<u>B. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE</u>	6
B.1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OM)	6
B.2. COLLECTE SELECTIVE	7
B.3. TRI DES EMBALLAGES MENAGERS	8
B.4. CONVENTION SUR SITE PRIVE	8
B.5. AVIS SUR DOCUMENT D'URBANISME	8
B.6. CALENDRIERS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	9
B.7. ANOMALIES OU EVENEMENTS DE COLLECTE	9
B.8. FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « COLLECTE » EN 2016.....	10
<u>C. DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE</u>	11
C.1. COLLECTE DU VERRE.....	11
C.2. COLLECTE DES DECHETS DES ACTIVITES DE SOIN A RISQUES INFECTIEUX	12
C.3. COLLECTE DES TEXTILES USAGES	12
C.4. COLLECTE DES PILES	12
<u>D. DECHETERIES</u>	13
D.1 PRESENTATION DES DECHETERIES	13
D.2 BILAN DES TONNAGES 2016	14
D.3 EVOLUTION DES TONNAGES.....	16
D.4 EVOLUTION DE LA FREQUENTATION	16
D.5 FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « DECHETERIE » EN 2016.....	18
<u>E. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM)</u>	19
E.1. LA REDEVANCE SPECIALE.....	19
E.2. LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES	19
<u>F. BILAN ENVIRONNEMENTAL</u>	20
F.1. PRODUCTION DE DECHETS ET EVOLUTION	20
F.2. TAUX DE VALORISATION	21
F.3. BILAN CARBONE.....	21
<u>G. BILAN FINANCIER</u>	22
G.1. DEPENSES	22
G.2. RECETTES.....	24
G.3. BALANCE DEPENSES / RECETTES 2016.....	26
G.4. METHODE COMPTACOUT	26
<u>H. PROJETS 2017</u>	26

Périmètre et domaine de compétences

Ce rapport retrace les résultats financiers, quantitatifs et qualitatifs de l'année 2016 pour le service des déchets ménagers sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, qui regroupe les 17 communes suivantes :

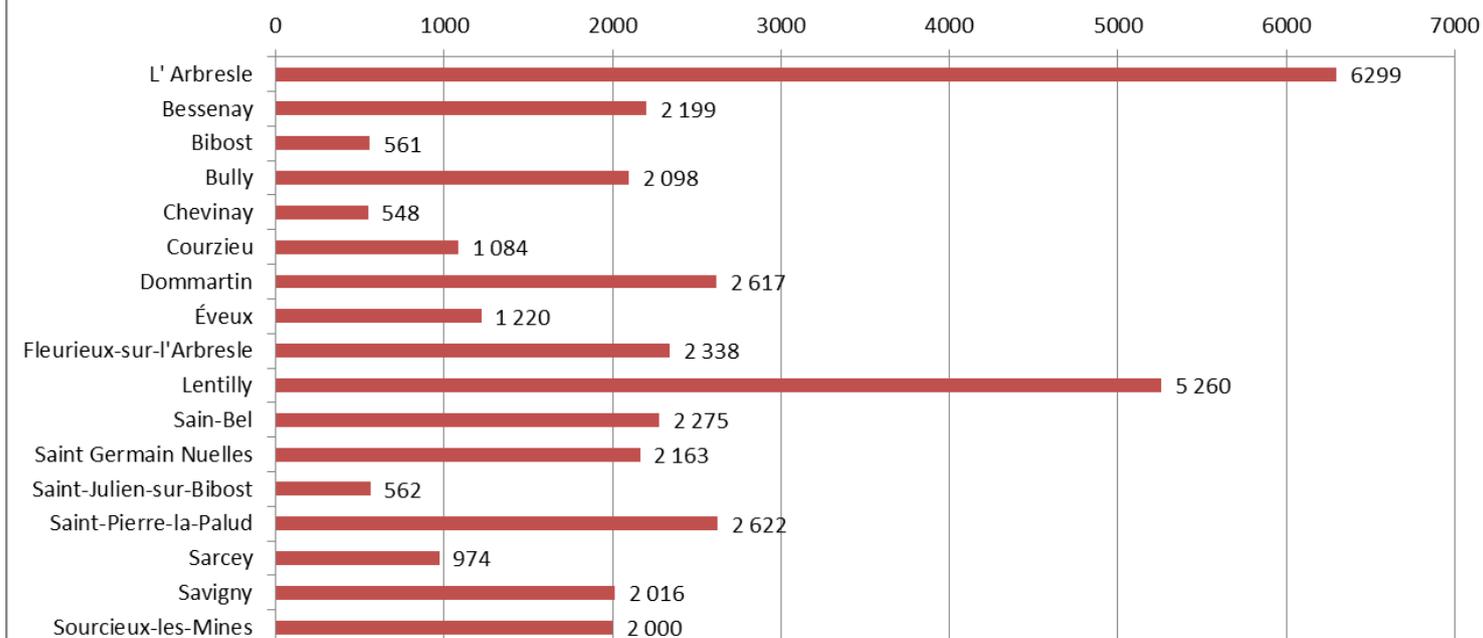


La compétence « déchets ménagers » est composée des éléments ci-dessous :

- 1/ La collecte des ordures ménagères ;
- 2/ Le transfert et l'élimination des ordures ménagères ;
- 3/ La collecte sélective ;
- 4/ L'exploitation des déchèteries.

La population de référence pour ce rapport annuel sur la gestion des déchets est la population municipale selon l'INSEE, parue au 1^{er} janvier 2017 avec des références statistiques au 1^{er} janvier 2014. Les habitants sont donc au nombre de **36 836**, répartis sur le territoire de la façon suivante :

Population par communes au 1er janvier 2016



A. Actions de prévention/réduction des déchets

La Communauté de Communes mène des actions pour diminuer à la source la production de déchets des habitants. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas.

A.1. **Le programme local de réduction des déchets – année 2**



La Communauté de Communes a lancé en avril 2015 le programme local de réduction des déchets sur 5 ans. Il est composé de 7 axes et de 25 actions pour réduire de 7 % la quantité de déchets produits sur le territoire.

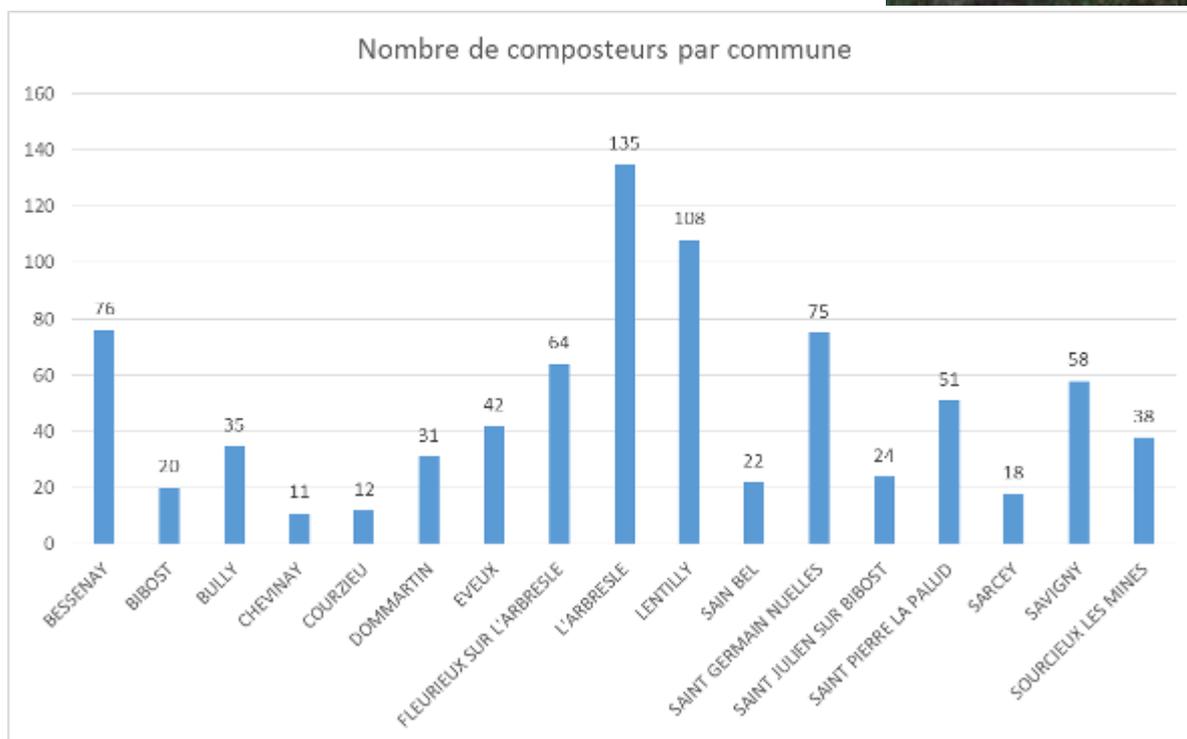
Les 7 axes sont les suivantes :

1. Sensibiliser à la réduction des déchets (5 actions)
2. Réduire les déchets verts des ménages et développer le compostage (4 actions)
3. Agir contre le gaspillage alimentaire (4 actions)
4. Etre exemplaire (4 actions)
5. Développer le réemploi (2 actions)
6. Evaluer et saisir les opportunités (3 actions)
7. Amplifier la collecte des déchets dangereux (3 actions)

Le budget prévisionnel du programme est de 120 000 € par an soit 3 € par habitant sur 5 ans. En mars 2016 (suite à la labélisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage), M. HENRY a été recruté pour animer l'ensemble des actions pour une durée de 3 ans.

A.2. **Promotion du compostage**

En 2016, la Communauté de Communes a lancé une campagne de promotion du compostage avec la distribution de composteurs à 20€ pour les particuliers (incluant un bio-seau). Les particuliers peuvent avoir jusqu'à 2 composteurs par foyer. **820 composteurs ont été distribués en 2016**. Les habitants ont été sensibilisés sur les déchets acceptés dans les composteurs. Cette opération est programmée sur la durée du programme local de réduction des déchets jusqu'en 2019.



La Communauté de Communes en partenariat avec l'association l'arbre à compost développe également des sites de compostage partagé. Sur 2016, un nouveau site a été inauguré à Courzieu.

15 communes ont aussi été rencontrées pour leur présenter un document de sensibilisation sur l'aménagement autour de sa maison en particulier sur les plantations non génératrices de déchets verts.



A.3. Prêt de gobelets réutilisables

La Communauté de Communes a acheté des gobelets réutilisables. **19 876 gobelets** ont été prêtés au cours de l'année à 68 manifestations sur toutes les communes du territoire à l'exception de Bibost et Lentilly. Cette action a généré 300 kg en moins de déchets plastiques et a apporté une belle communication sur le programme. Les gobelets sont lavés par l'ESAT MESSIDOR. Le service est très apprécié par les associations.

A.4. Développer le réemploi

En 2016, la Communauté de Communes a lancé une étude de faisabilité d'un service de Recyclerie. Des tests de vente et de dons ont été réalisés. Les résultats sont très positifs. L'étude de faisabilité a montré la pertinence d'une structure de ce type sur le territoire. L'association REPA'AR (Ressourcerie du PAys de l'ARBresle) s'est créée pour piloter le projet en partenariat avec la Communauté de Communes. Le Repair Café de la MJC de Fleurieux/Eveux fonctionne toujours tous les samedis matin. Les 10 bénévoles Repair Acteurs aident les habitants à réparer leurs objets défectueux. Depuis sa création, le Repair Café a réparé 1 000 kg d'objets.

A.5. Agir contre le gaspillage alimentaire

Sur l'année 2015/2016, 5 établissements de la restauration collective ont été accompagnés à la réduction du gaspillage alimentaire. Les 5 structures ont mis en place des actions pour réduire le poids de nourriture gaspillée : maison de retraite la Salette, école Lassagne, Hopital de L'Arbresle, le Collège Champagnat, et l'EHPAD Saint Irénée. Cet accompagnement est reconduit pour 5 nouveaux établissements sur 2016/2017.

A.6. Animations grand public et scolaires

• Animations grand public

Le service réalise des animations grand public pendant la semaine européenne de la réduction des déchets. En 2016, 5 événements ont été organisés : Concours de cuisine locale, Animation du Tri-Truck, opération Caddy malin, collecte exceptionnelle de déchets dangereux, projection du film « Ma vie Zéro Déchet » et conférence de Bea Johnson (180 personnes).



Le service s'investit aussi pour coordonner les actions des semaines de l'environnement avec les communes partenaires. En 2016, le service a proposé de retenir le thème du jardinage. Une formation guide composteur et une visite de la plateforme de la Compostière de l'ouest lyonnais ont été organisées. Le service a animé un stand lors du marché de l'environnement à Saint Germain Nuelles.



Une journée Zéro sac plastique a été organisée avec les commerces pour sensibiliser les habitants à la suppression des sacs plastiques jetables.

- **Animations scolaires**

Des animations scolaires sur les déchets à destination des classes de primaire sont financées par la Communauté de Communes. Les animations sont intégrées dans le programme de l'office du tourisme sur les animations scolaires.

L'association « FRAPNA » assure trois demi-journées d'animations par classe. Sur l'année scolaire 2015/2016, **34 classes** ont été ainsi sensibilisées soit 809 élèves de la maternelle au CM2.

La première séance définit ce qu'est un déchet, la deuxième séance rappelle le traitement de ces déchets sur le territoire. La troisième séance est au choix de l'enseignant, parmi les options proposées : récupart, compost, visite d'un site (déchèterie, usine d'incinération ou centre de tri), nettoyage d'un site, consommation et gaspillage alimentaire.



Art et déchets



Tri des emballages en plastique,

B. Collecte des ordures ménagères et collecte sélective

B.1. Collecte et traitement des ordures ménagères (OM)



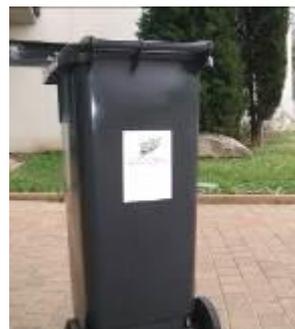
Chiffres clés :

- 87245 parcours (81 633 km en 2015)
- 7 014 heures de service (6527 heures en 2015)
- 6 569 Tonnes (6 620 t en 2015)

La collecte des ordures ménagères est assurée par le passage de bennes à ordures ménagères en porte-à-porte du lundi au vendredi. Si, pour des raisons techniques, le camion de collecte des OM ne peut passer devant les propriétés (voie étroite, voie en impasse sans plateforme de retournement), des points de regroupement ont été définis permettant ainsi aux usagers de déposer leurs contenants.

La collecte des OM est assurée **sur un rythme d'1 fois par semaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est 2 fois par semaine.

Depuis 2009, des bacs individuels ou collectifs à couvercle noir ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire.



Depuis 2014, sur le centre bourg de L'Arbresle et de Sain Bel, les bacs poubelles ont été remplacés par des conteneurs enterrés.



Les camions déversent les ordures ménagères au quai de transfert, situé sur le site de la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle. Les ordures ménagères ainsi déversées par gravité dans des semis de 90 m³.

Cette prestation de collecte est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1^{er} janvier 2016 et qui se termine au 31 décembre 2022.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à Villefranche sur Saône, dans l'usine de valorisation énergétique gérée par le SYTRAI VAL (Syndicat de Traitement des ordures ménagères). 9 groupements de communes adhèrent à ce syndicat, fédérant ainsi 331 000 habitants. Cette usine de valorisation énergétique incinère les ordures ménagères en récupérant la chaleur produite pour alimenter un réseau de chauffage et ainsi générer de l'électricité.



Le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'incinération est de 4 € par tonne.

Quantité d'ordures ménagères

	2012	2013	2014	2015	2016
Population	35 964	36 286	36 643	36 802	36 836
Quantité (en t)	6 790	6 560	6 692	6 620	6 569
Ratio kg/hbt	189	181	183	180	178,3
Evolution des quantités	-0,6%	-3,4%	2,0%	-1,1%	-0,8%

Les quantités d'ordures ménagères continuent de diminuer en 2016 en lien avec la mise en œuvre des actions du programme local de réduction des déchets.

B.2. Collecte sélective

Deux types de collecte sélective sont en place sur le territoire : les emballages ménagers et le verre.

1. Collecte des emballages ménagers

Les papiers sont collectés en mélange avec les emballages (bouteilles en plastique, emballages métalliques, petits emballages en carton, briques et emballages en aluminium).



La collecte sélective est ramassée en porte-à-porte ou en conteneurs enterrés. Le circuit de collecte est identique à celui des ordures ménagères. Les camions collectent les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Chiffres clés :

- 63 792 km parcourus (59 636 km en 2015)
- 3 908 heures de service (3 486 heures en 2015)
- 1 985 tonnes (1995 T en 2015)

Des bacs individuels ou collectifs à couvercle jaune ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire.



La collecte des emballages ménagers est assurée sur un rythme **d'une fois par quinzaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est d'1 fois par semaine ainsi que pour les conteneurs enterrés.

Depuis 2016, les camions déversent les emballages ménagers directement au centre de tri de Saint Fons (69) induisant une légère augmentation des distances parcourues par les camions de collecte (mais suppression du transfert par Quincieux et des distances des camions jusqu'à Firminy).

La prestation de collecte et transfert des emballages ménagers est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1^{er} janvier 2016 et qui se termine au 31 décembre 2022.

Quantité collectée

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités collectées de collecte sélective :

	2012	2013	2014	2015	2016
Population	35964	36286	36 643	36 802	36 836
Quantité de collecte sélective	2 098	2 026	2 002	1 995	1 985
Ratio kg/hbt	58	56	55	54	54
Evolution des quantités	-1,3%	-3,4%	-1,2%	-0,3%	-0,5%

Les quantités de collecte sélective sont en légère baisse. Cette baisse peut s'expliquer par une baisse du poids des emballages par les industriels, par un geste de tri moins conséquents des usagers ou par le développement du STOP PUB.

A noter que les usagers peuvent déposer les papiers en déchèterie : **115 tonnes** ont ainsi été collectées par ce biais. Cette quantité apparaît dans les déchets des déchèteries. Les usagers peuvent déstocker de plus grandes quantités de papiers graphiques (livres et journaux compris), ce qui n'est pas possible dans les bacs jaunes, en raison du trop grand poids induit. L'apport du papier directement en déchèterie est moins onéreux pour la collectivité.

B.3. Tri des emballages ménagers



Les emballages ménagers collectés et acheminés au centre de tri de Saint Fons sont séparés selon les matériaux et acheminés dans les différentes filières de recyclage existantes.

Cette prestation du tri des emballages ménagers est assurée par l'entreprise NICOLLIN pour le compte du SYTRAIVAL.

Quantités triées

	2012	2013	2014	2015	2016
PET clair	56	54	58	64	62
PET foncé	33	28	26	29	27
PEHD	62	52	51	44	47
Acier	73	73	63	53	22
Aluminium	3	3	6	8	13
Briques alimentaires	37	32	31	27	44
Cartons	341	380	379	406	309
Journaux/papiers	970	862	851	820	588
Gros de magasin	247	273	209	195	549
Refus	276	270	328	328	380
Total trié	2 098	2 026	2 002	1 974	2 042
% refus	13,16%	13,33%	16,38%	16,62%	18,61%

Avec le changement de centre de tri, on constate que plus de papiers sont considérés comme gros de magasin qu'en 2015.

Le pourcentage de refus augmente légèrement par rapport à 2015 à 18,62% ce qui reflète une recrudescence des erreurs de tri par les usagers. Les principales erreurs sont : des sacs d'ordures ménagères, du textile, des plastiques durs ou souples non recyclables, du verre,... En 2016, les agents de collecte continuent de refuser plus systématiquement les bacs des usagers présentant des déchets non conformes.

B.4. Convention sur site privé

Chaque site privé (lotissement, entreprise) doit signer une convention de collecte, précisant les engagements du prestataire de collecte et du lotissement : élagage, stationnement des véhicules réglementé, etc.

Deux conventions supplémentaires ont été signées en 2016, ce qui porte le nombre total de convention à **34**.

B.5. Avis sur document d'urbanisme

Depuis 2011, la Communauté de Communes a mis en place en interne une procédure formalisée pour donner des avis sur les documents d'urbanisme transmis par les mairies ou la DDT. **214 avis** ont été

rendus en 2016. Le service valide ainsi les aménagements nécessaires à une collecte en porte-à-porte et dimensionne l'espace pour les aires de stockages des poubelles.

B.6. Calendriers de collecte des déchets ménagers

Chaque année, la Communauté de Communes édite et diffuse des calendriers de collecte pour indiquer aux habitants les dates de ramassage de leurs déchets. Dix versions sont ainsi déclinées. En 2016, la trame et les visuels du calendrier ont été modifiés.

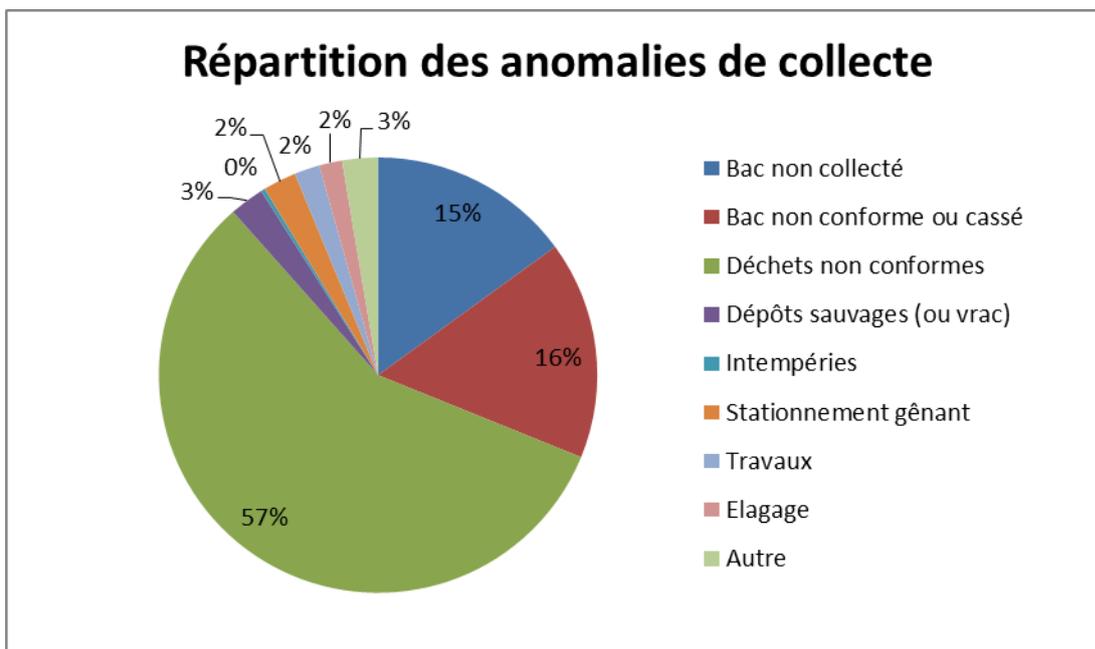


B.7. Anomalies ou événements de collecte

Les anomalies ou événements sont envoyées par SUEZ à chaque fin de tournée de collecte. Elles sont ensuite traitées par le service "gestion des déchets".

En 2016, **3 374** événements ont été traités.

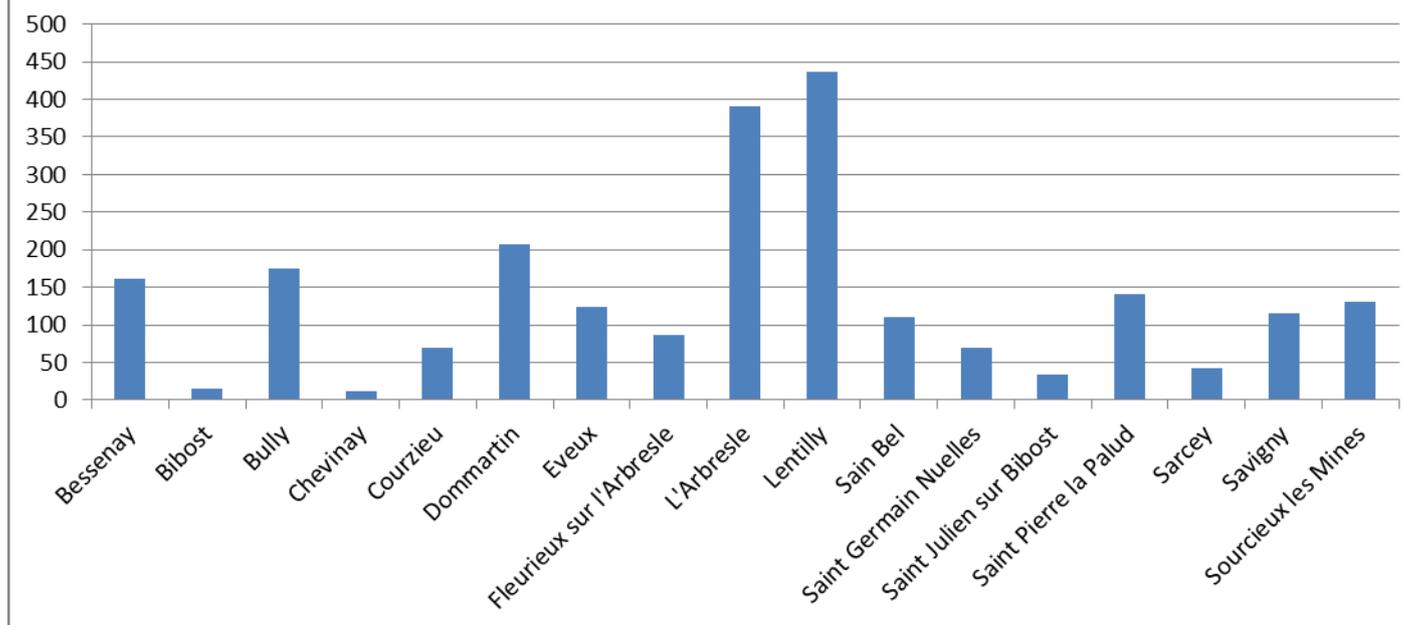
Les bacs ne sont pas collectés pour plusieurs raisons : déchets non conformes (57 %), bac non conforme ou cassé (16 %), bac non collecté (15%), (3%), travaux (2 %), stationnement gênant (2 %),...



Le nombre d'événement a sensiblement augmenté sur demande de la Communauté de Communes de plus de communication entre l'équipage et le service. Les déchets non conformes représentent plus de la moitié des événements signalés. Les bacs non collectés sont en augmentation. Les intempéries (neige, verglas) et les travaux ont peu impacté la collecte.

En moyenne, on note annuellement **198 événements** par commune avec un nombre plus important pour Lentilly et L'Arbresle.

Nombre d'anomalies par commune



Le nombre d'événements de collecte, depuis 2012, a fortement augmenté.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'événements	668	446	1260	2321	3374

B.8. Faits marquants pour le secteur « collecte » en 2016

Des actions spécifiques ont été menées pour améliorer la collecte des déchets :

- **Suivis de collecte** : plusieurs contrôles ont été menés par la Communauté de Communes pour vérifier les circuits de collecte des camions et la manière dont les bacs sont vidés. Des réunions ont eu lieu avec le prestataire pour repréciser le niveau d'exigence de la Communauté de Communes ;
- **Sensibilisation de différents publics** à la gestion des déchets : enfants, habitants en porte à porte ou pendant les événements,
- **Livraison des bacs roulants** : environ 1 100 bacs ont été livrés, ou échangés, ou réparés par le service. 36 jours d'intervention ont eu lieu en 2016 (en baisse par rapport à 2015).
- **Renouvellement du marché de collecte** : Des nouvelles exigences ont été demandées pour améliorer la performance de collecte. Le marché a été renouvelé au 1^{er} janvier 2016.
- **Modification du centre de tri** : Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes a transféré la compétence au syndicat de traitement le SYTRAIVAL. Le centre de tri choisi est celui de NICOLLIN à Saint Fons.
- **Nouveau site de conteneurs enterrés** : 14 nouveaux sites ont été installés sur la commune de Sain Bel et L'Arbresle. Le parc de conteneurs enterrés est de 79 conteneurs.

C. Déchets collectés en apport volontaire

C.1. *Collecte du verre*



113 bornes de collecte sont réparties sur le territoire pour les bouteilles, pots et bocaux en verre.

La gestion de cette collecte est assurée par le SYTRAIVAL qui a confié la prestation à l'entreprise GUERIN.

Les conteneurs à verre sont lavés une fois par an par l'entreprise Biopest Services (campagne de juin). Un produit biodégradable à 90 % est utilisé pour cette opération.



Tonnages collectés

	2012	2013	2014	2015	2016
Population	35 964	36 286	36 643	36 802	36836
Tonnage	1 106	1 091	1 166	1 168	1228
Ratio kg/hbt	31	30	31,8	31,7	33,3
Evolution quantités	-2%	-1%	7%	0,2%	5,1%

Les quantités de verre ont progressé La quantité de verre triée par habitant monte à 33 kg et se rapproche de la moyenne nationale à 35 kg. La progression est constatée en particulier sur la commune de l'Arbresle ce qui peut s'expliquer par l'ajout de conteneurs enterrés pour le verre.

Pour chaque tonne de verre triée la Communauté de Communes verse **3,5 €** à la Ligue contre le Cancer, soit pour 2016, 3 745 € par an.

C.2. Collecte des Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

Après différentes rencontres avec les pharmaciens et l'éco-organisme DASTRI, la Communauté de Communes a enlevé la borne automatique en place depuis 2010 sur la ZAC des Trois Communes. Cette borne n'était plus réglementaire. Elle a été enlevée le 1^{er} août 2016.

Les habitants peuvent récupérer des boîtes jaunes en pharmacies et les ramener dans toutes les officines du Pays de L'Arbresle. Ce service est gratuit entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI.



C.3. Collecte des textiles usagés



Des conteneurs textiles ont été installés depuis juillet 2010 dans les deux déchèteries du territoire.

C'est Le Relais Bourgogne qui gère les deux conteneurs textiles installés sur la déchèterie de La Brévenne 7 570 kg ont été récupérés.

C'est Eco-Textile qui gère le conteneur textile installée sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle. 19 250 kg ont été récupérés.

Sur l'ensemble du territoire, près de **100 tonnes** ont été récupérés dans les **38 bornes** en place. Quatorze communes du territoire sont équipées d'au moins une borne textile. Seules trois communes n'ont pas de point textile à ce jour (Bully, Chevinay et Dommartin). Les contrats de collecte sont passés directement par les Mairies.

	2012	2013	2014	2015	2016
Population	35 964	36 286	36 643	36 802	36836
Tonnage	112,8	138,9	120,5	134,7	97,1
Ratio kg/hbt	3,1	3,8	3,3	3,7	2,6
Evolution		18,8%	-15,2%	10,5%	-38,7%

Les tonnages de textile ont baissé en 2016 mais il est possible qu'il manque des quantités en raison d'un changement de prestataire.

Les textiles usagés regroupent les vêtements, le linge de maison, les chaussures, les affaires de maroquinerie et les peluches.

Si 17 kg sont produits chaque année par les Français, seulement 3 kg sont actuellement recyclés dans les bennes textiles. Il existe encore une marge de manœuvre pour mieux collecter les textiles.

Les textiles ainsi récupérés sont revendus dans des boutiques, transformés en chiffons voire effilochés pour recréer des nouveaux textiles.

C.4. Collecte des piles

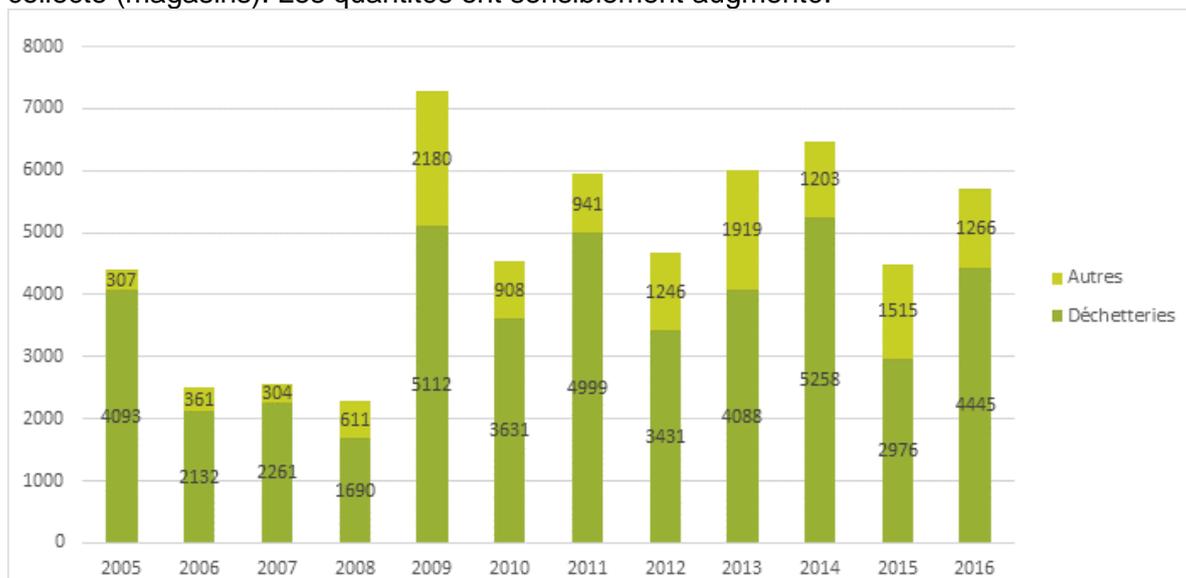
4 445 kg de piles ont été récupérées en 2016. Ces quantités sont en augmentation par rapport à 2015 (+33%) et équivalente 2014.

Des collecteurs de piles sont installés dans les mairies, les établissements scolaires et dans d'autres lieux (exemple médiathèque de l'Arbresle). A noter que le coût de cette collecte est gratuit, réalisé en partenariat avec COREPILE.



à

Dans le graphique suivant, on observe les quantités collectées en déchèteries et par les autres points de collecte (magasins). Les quantités ont sensiblement augmenté.



D. Déchèteries

D.1 Présentation des déchèteries

1. Localisation des déchèteries

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants du Pays de L'Arbresle, exploitées par la société SUEZ depuis septembre 2010.



2. Conditions d'accès

Les tableaux ci-après présentent les horaires d'accès en déchèterie.

Horaires d'ouverture pour la déchèterie de La Brévenne / Courzieu

Jours	Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre
Lundi	14h – 17h	14h – 18h
Mardi	9h-12h / 14h – 17h	9h – 12h / 14h – 18 h
Mercredi	14h – 17h	14h – 18h
Jeudi	FERMEE	
Vendredi	14h – 17h	14h – 18h
Samedi	9h – 17h	9h / 18h

Horaires d'ouverture pour la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle

Jours	Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre
Lundi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Mardi	FERMEE	
Mercredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Jeudi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Vendredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Samedi	9h /17 h	9h /18 h

Depuis 2011, le dépôt de déchets en déchèterie est conditionné à la présentation d'une carte d'accès au gardien. Trois types de cartes sont en circulation : pour les particuliers, pour les professionnels et pour les services techniques.

A ce jour, il existe 15 554 badges en service pour les particuliers et 650 badges pour les professionnels.

L'ensemble des usagers doit se conformer au règlement en vigueur en déchèterie, approuvé lors du Conseil Communautaire modifié le 24 mars 2016.

3. Type de déchets acceptés

Les deux déchèteries de notre territoire permettent la valorisation des déchets suivants : ferraille, encombrants, mobilier (nouveau 2016) déchets verts, bois, gravats, verre, cartons, papiers, huile minérale, huile végétale, batteries, piles, accumulateurs, capsules Nespresso (nouveau 2016), déchets dangereux spéciaux (peintures, solvants, ampoules, néons) et déchets d'équipement électrique et électronique. Les pneus de véhicules légers sont réceptionnés sur la déchèterie de Courzieu.



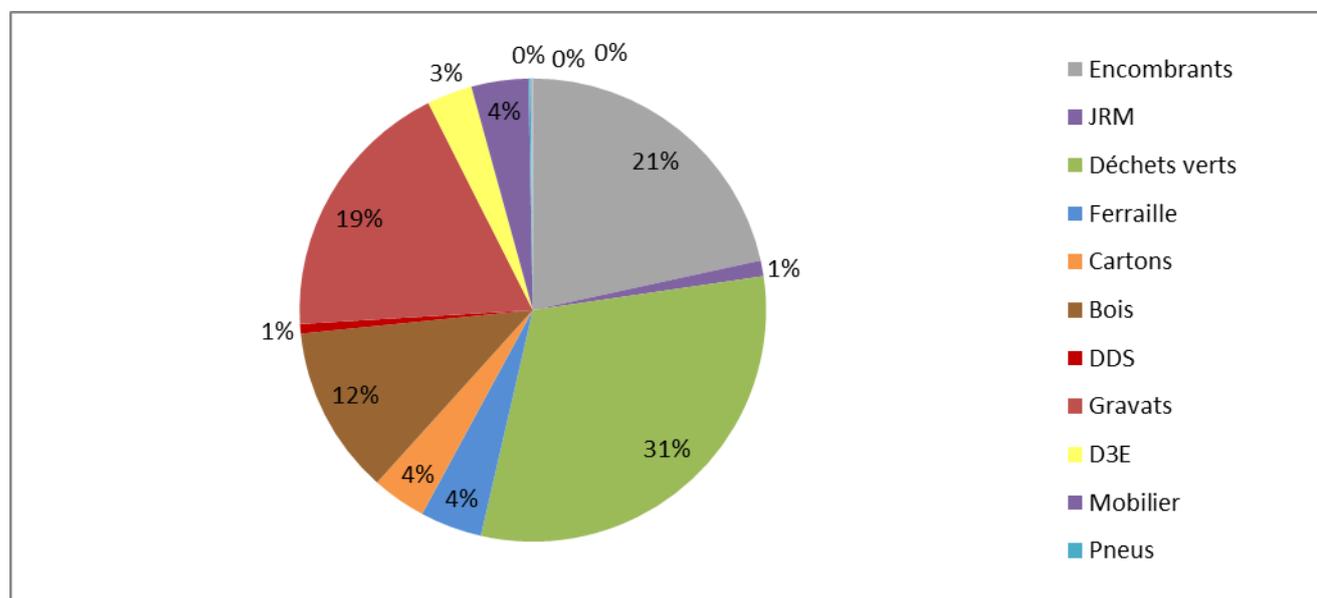
Depuis 2016, des collectes exceptionnelles d'amiante sont organisées en déchèteries sur inscription.

D.2 Bilan des tonnages 2016

Le tableau ci-après détaille la répartition des quantités collectées par déchèterie.

	Fleurieux sur l'Arbresle	Courzieu	Cumulé	Cumulé (kg/hab)
Encombrants	1 373	882	2 255	61
JRM	94	21	115	3
Déchets verts	2 224	1011	3 235	88
Ferraille	264	184	448	12
Cartons	292	102	394	11
Bois	640	587	1 228	33
DDS	44	25	70	1,9
Gravats	886	1056	1 942	53
D3E	196	133	329	9
Mobilier	414		414	11
Pneus		14	14	0,4
Capsules Nespresso	0,4	0,18	0,6	0,02
Amiante	15		15	0,4
TOTAL (en tonnes)	6 443	4 017	10 461	284
Huiles minérales (en litres)	8100	6400	14 500	
Huile végétale (en litres)	1000	600	1600	

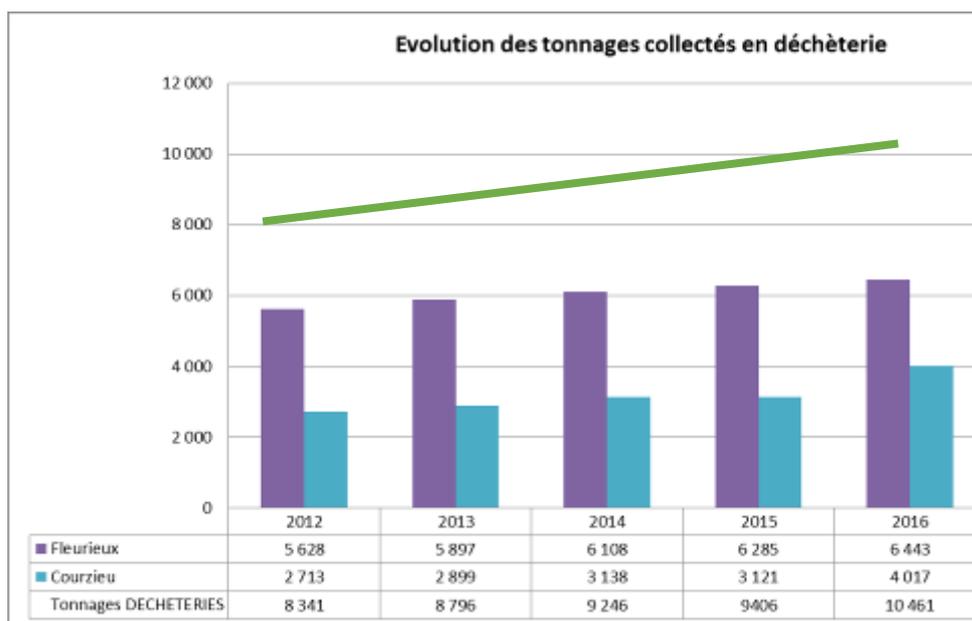
Le graphique suivant précise le type de déchets apportés en déchèterie.



Les apports les plus importants sont maintenant les déchets verts (31%), puis les encombrants (21%), les gravats (19 %) ainsi que le bois (12%). On observe une diminution des quantités apportées d'encombrants et de bois (ce qui s'explique par la mise en place de la benne Ecomobilier), une augmentation des déchets verts, des DEEE et des gravats.

A noter que cette répartition est réalisée au prorata des tonnages (et non des volumes).

D.3 Evolution des tonnages

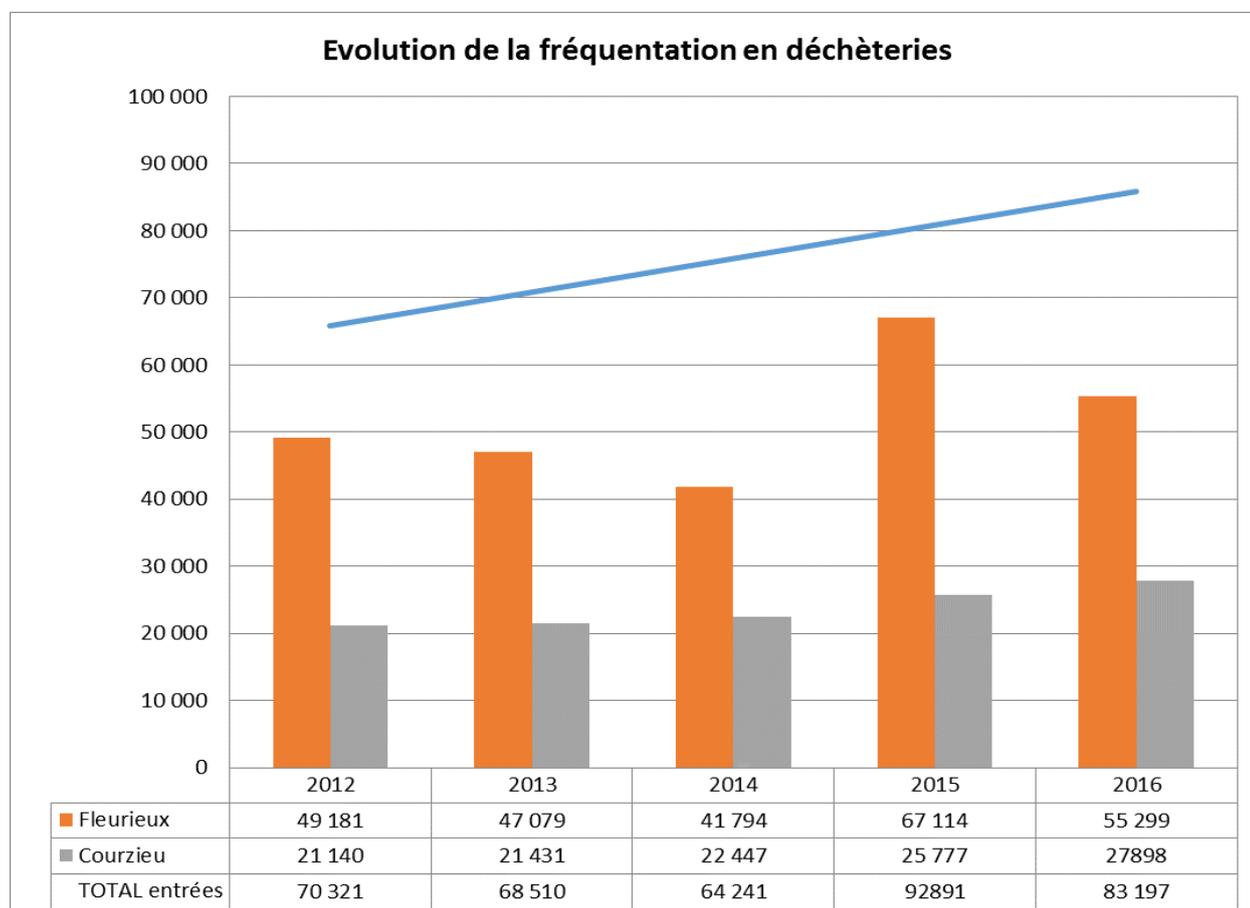


L'évolution des tonnages sur les cinq dernières années est présentée dans le graphique ci-dessus.

Les apports en déchèterie augmentent sur les deux sites. Entre 2015 et 2016, la quantité totale a augmenté de 11%.

D.4 Evolution de la fréquentation

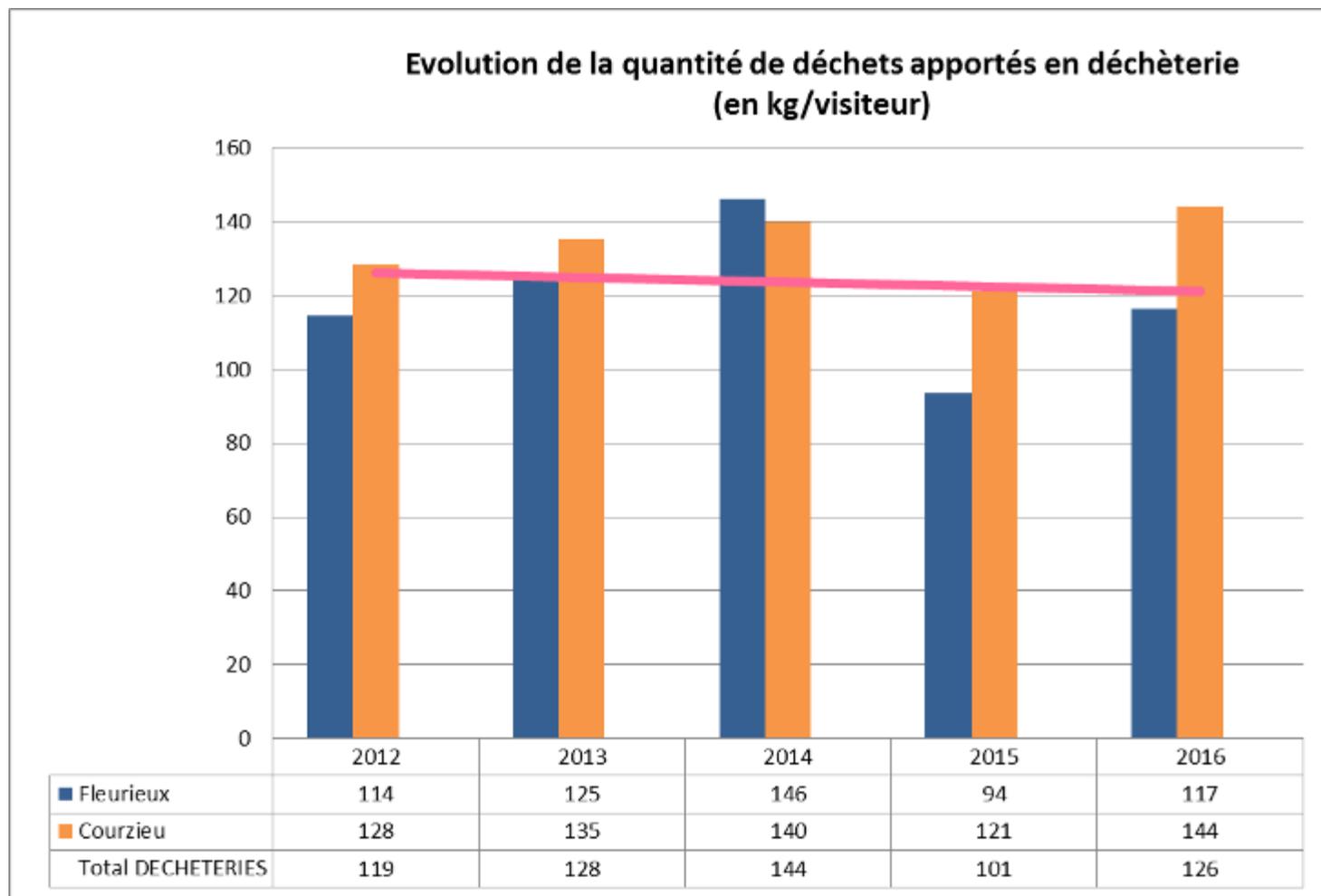
Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la fréquentation pour les 2 déchèteries sur les cinq dernières années. En 2016, 55 299 visiteurs se sont présentés à la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle et 27 898 à celle de Courzieu.



Le nombre d'usagers augmente encore à la déchèterie de La Brévenne / Courzieu pour atteindre une moyenne de 100 usagers / jour.

Le nombre de visiteur à la déchèterie de Fleurieux a légèrement diminué cette année (210 usagers /jour). Les personnes sont venues moins régulièrement à la déchèterie en apportant plus de déchets à chaque fois.

Le graphique ci-après résume le poids moyen des déchets apportés en déchèterie : 126 kg en moyenne. Cette année, cette quantité a sensiblement augmenté.



D.5 Faits marquants pour le secteur « déchèterie » en 2016

En 2016, en déchèteries, les faits marquants sont :

- La **mise en place de la filière ECOMOBILIER** sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle (414 Tonnes collectées) avec formation des gardiens, communication et organisation des collectes,
- La mise en place de la **collecte des capsules à café** de type Nespresso dans les deux déchèteries
- L'organisation de **collecte d'amiante liée** avec 15 tonnes collectées en provenance de 50 usagers,
- La **visite régulière** du service gestion des déchets pour contrôler la bonne exécution des prestations,
- Des travaux d'aménagement de la **déchèterie** ont eu lieu : le local gardien a été remplacé et une guérite a été installée.
- Modification **des cartes d'accès** : le visuel des cartes de déchèteries ont été modifié avec une identification uniquement par le numéro de puce.



Nouvelles cartes de déchèteries

E. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM)

E.1. La Redevance Spéciale

La Redevance Spéciale est effective depuis le 1^{er} janvier 2013. L'ensemble des bacs des redevables ont été identifiés par un autocollant spécifique. 7 avenants ont été passés pendant l'année pour modifier les volumes de bacs et 10 nouvelles conventions. **90 redevables** ont été facturés avec le logiciel AGIDE représentant une recette de Redevance Spéciale de 197 609 €.

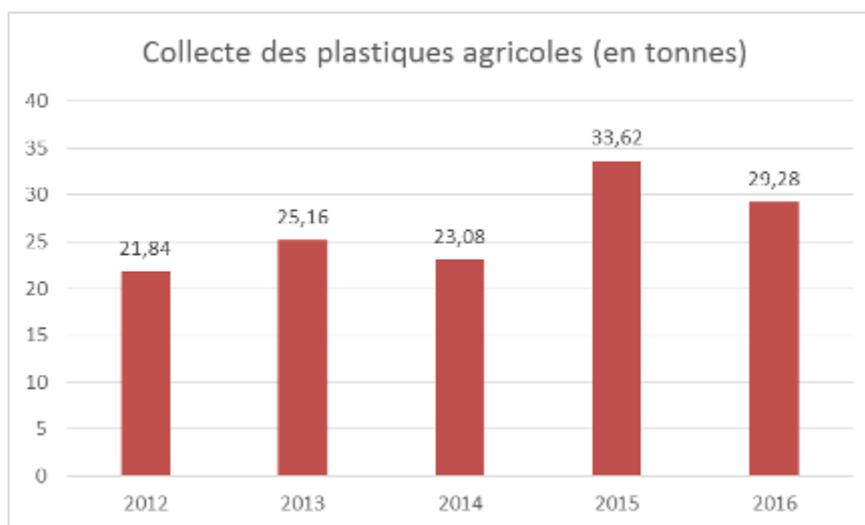
E.2. La collecte des plastiques agricoles

Depuis l'année 2004, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Rhône, collecte les plastiques agricoles usagés. En 2014, elle a conventionné avec ADIVALOR organisme en charge de la valorisation des déchets agricoles.

Différents types de plastiques sont ainsi récupérés sur l'ancien marché aux fruits de Saint Julien sur Bibost :

- les films de serre ;
- les bâches d'ensilages, films d'enrubannage et films de paillage ;
- les ficelles et les filets de balles rondes.

En 2016, il n'y a pas eu de benne pour les plastiques non recyclables.



Graphique : Evolution de la collecte des Plastiques Agricoles

La Communauté de Communes gère les parties administratives et financières de l'opération : envoi de courriers aux agriculteurs, recherche des filières pour évacuer les déchets.

Sur site, des agriculteurs s'occupent de diriger leurs collègues pour réaliser une séparation des plastiques agricoles apportés.

En 2016, 85 agriculteurs du territoire ont participé à cette action (95 participants en 2014) pour 29 tonnes collectées.

Coût 2016 de l'opération : les recettes matières ont compensé les coûts de traitement des déchets non recyclables.



Les quantités apportées ont légèrement baissé par rapport à l'année précédente.

F. Bilan environnemental

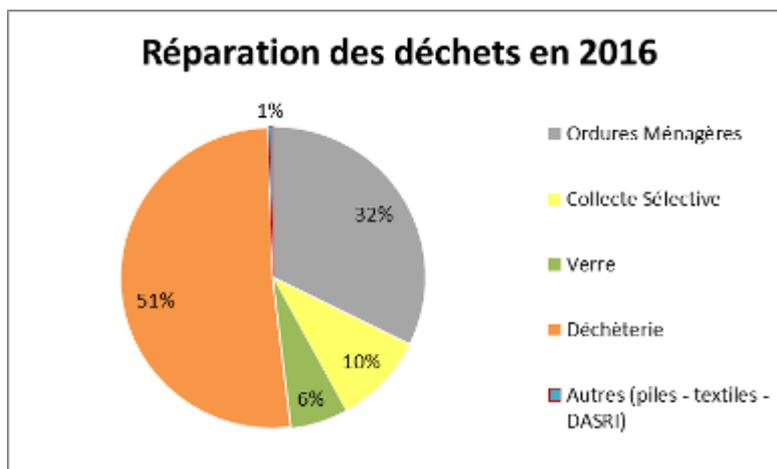
F.1. Production de déchets et évolution

Le tableau et le graphique ci-dessous montrent la répartition des déchets des ménages produits sur l'ensemble du territoire et la répartition en kg par habitant en comparaison avec la moyenne régionale.

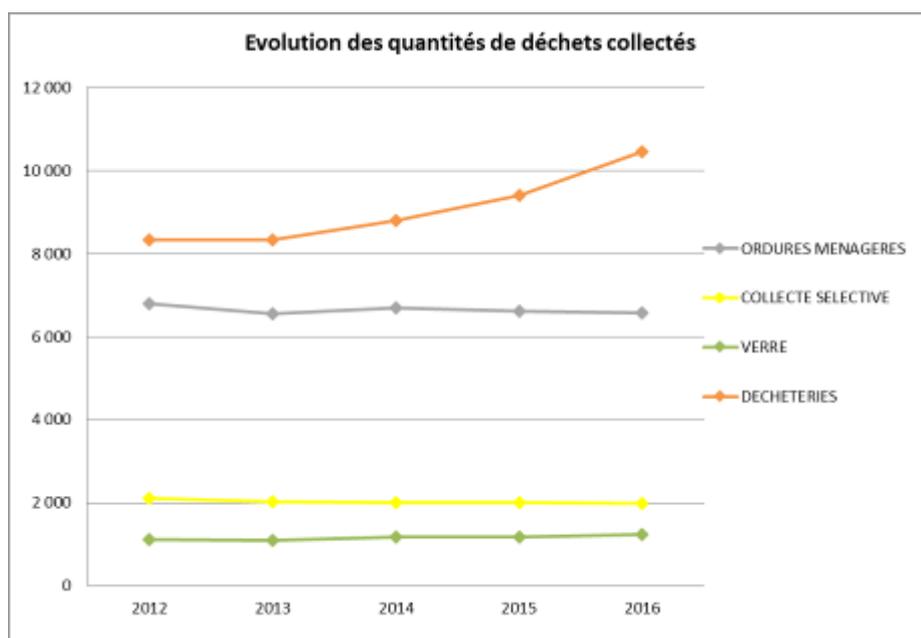
Type de déchets	Poids (en t)	Production par habitant (en kg)	moyenne régionale SINDRA (2015)*
Ordures Ménagères	6 569	178	236
Collecte Sélective	1 985	54	76
Verre	1 228	33	
Déchèterie	10 461	284	227
Autres (piles - textiles - DASRI)	102	3	non connu
TOTAL	20 345	552	539

*Source : Sindra – Observatoire régionale des déchets de Rhône-Alpes

La production totale de déchets par habitant est un peu supérieure à la moyenne régionale de 2015 (derniers chiffres connus). En territoire semi-rural, les habitants fréquentent beaucoup les déchèteries (284 kg/habitant, contre 227 kg/habitant en moyenne régionale, soit 20 % d'écart). Les habitants du Pays de L'Arbresle ont cependant une production d'ordures ménagères très inférieure à la moyenne régionale (178 kg/habitant contre 236 kg/habitant SINDRA, soit 32 % d'écart)

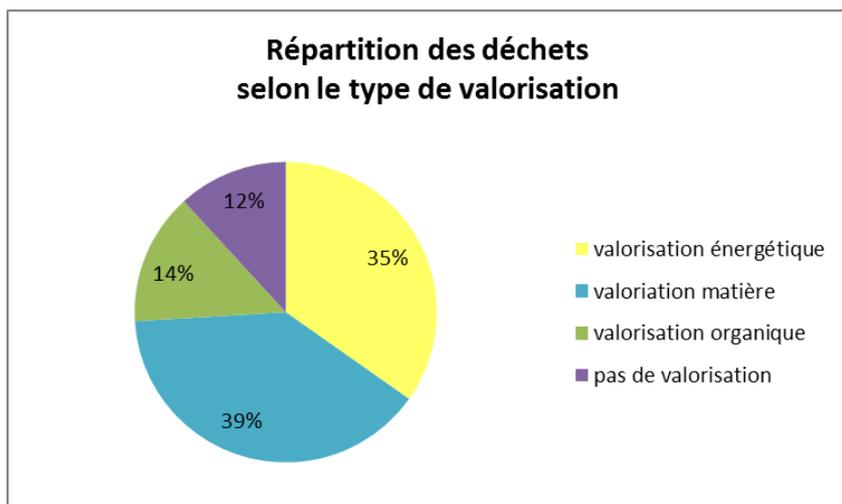


Sur les cinq dernières années, on observe une augmentation des quantités produites par habitant (+7 %). Les quantités de déchets par habitant collectés en porte-à-porte (ordures ménagères et collecte sélective) ont diminué de -6 % en cinq ans, mais en apport volontaire (déchèterie et verre) ont augmenté de +21%.



F.2. Taux de valorisation

Le graphique ci-dessous détaille la valorisation des déchets à la charge de la collectivité



Trois modes différents co-existent :

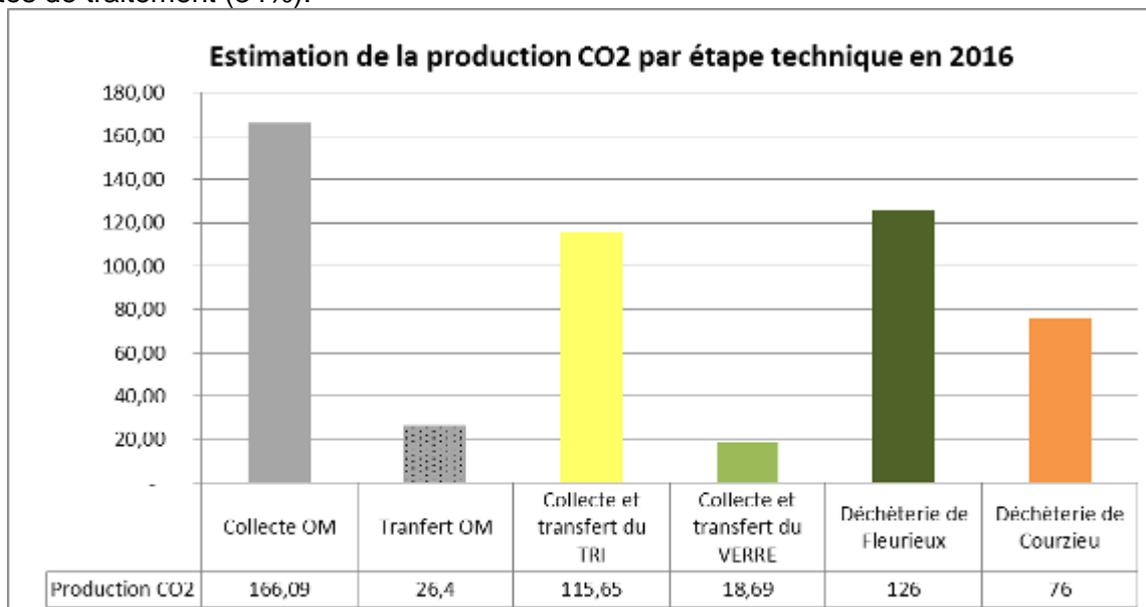
- valorisation matière (40 %) : les déchets sont recyclés en de nouveaux matériaux ;
- valorisation énergétique (33 %) : utilisation du pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie (cas des ordures ménagères incinérées avec récupération de chaleur pour alimenter un réseau de chaleur urbain) ;
- valorisation organique (16 %) : les déchets sont transformés en amendement organique comme le compost (cas des déchets verts).

Seuls **11%** des déchets du territoire ne sont pas valorisés (cas des encombrants) Cette valeur a légèrement baissé avec la valorisation des meubles dans la benne Mobilier.

F.3. Bilan carbone

Un bilan carbone a été réalisé sur l'ensemble des déchets transportés par les véhicules de collecte à partir des distances parcourues. Les émissions de CO₂ augmentent de 3 % par rapport à 2015 à **529 tonnes** en raison du changement du lieu de transfert de la collecte sélective et de la fréquentation. Les émissions sont réparties ainsi :

- sur la collecte et le transfert des ordures ménagères : 192 tonnes soit **36 %** des émissions ;
- sur la collecte et le transfert des déchets recyclables (Tri et Verre) : 134 tonnes soit **25 %** (en baisse avec la modification du centre de tri). La collecte en apport volontaire génère moins de CO₂ qu'une collecte en porte-à-porte. Il n'a pas été pris en compte les déplacements des usagers jusqu'au conteneur à verre. Soit les habitants se déplacent à pied, soit ils profitent d'un déplacement (courses, travail, école, activités) pour déposer leur verre ;
- sur les collectes en déchèterie : 202 tonnes, soit **38 %**. Ces quantités prennent en compte l'impact des apports des usagers (66%) dans leur véhicule personnel et les évacuations des déchets vers les sites de traitement (34%).



G. BILAN FINANCIER

	TEOM 9,8 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'habitant de référence	35 964	36 286	36 643	36 802	36 836

DEPENSES TTC	2 884 188 €	2 933 869 €	3 194 317 €	3 237 475 €	3 214 135 €
Ordures Ménagères	1 387 905 €	1 409 491 €	1 517 822 €	1 473 705 €	1 429 299 €
Emballages Ménagers	589 479 €	603 541 €	634 151 €	624 765 €	663 915 €
Verre	39 683 €	27 841 €	29 514 €	34 681 €	31 439 €
Déchèteries	774 327 €	775 411 €	881 889 €	886 922 €	870 640 €
Bacs roulants/conteneurs enterres	40 899 €	60 831 €	85 229 €	125 000 €	73 107 €
Prévention / Communication	47 948 €	53 370 €	39 593 €	63 855 €	140 735 €
Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles)	3 947 €	3 384 €	6 120 €	28 547 €	5 000 €

FINANCEMENT	3 526 397 €	3 585 342 €	3 793 236 €	3 987 653 €	4 147 980 €
Autres recettes	- €	- €	- €	19 443 €	58 920 €
Soutien Eco-Organismes	331 276 €	323 589 €	408 877 €	488 075 €	488 075 €
Vente matériaux	211 281 €	177 759 €	215 586 €	221 746 €	232 059 €
TEOM	2 983 840 €	2 903 294 €	2 986 894 €	3 070 158 €	3 143 134 €
Redevance Spéciale		180 700 €	181 879 €	188 231 €	197 609 €

ECART DEPENSES/FINANCEMENT	642 209 €	651 473 €	598 919 €	750 178 €	933 845 €
---------------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

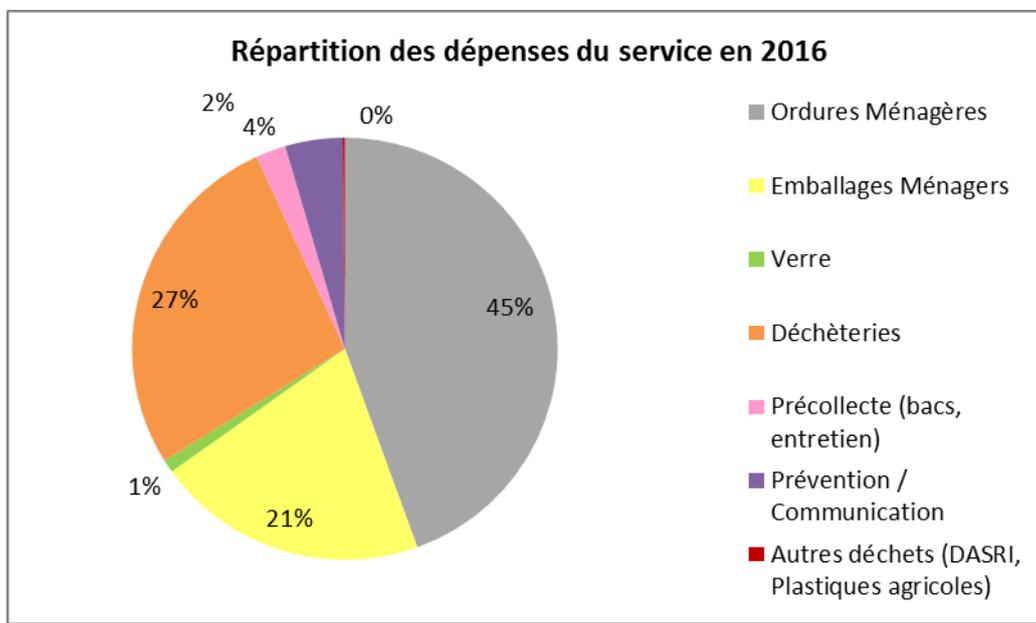
Dépenses de personnel et de structure	150 000 €	185 000 €	185 000 €	178 347 €	189 495 €
--	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

DEPENSES

1. Décomposition de la dépense 2016

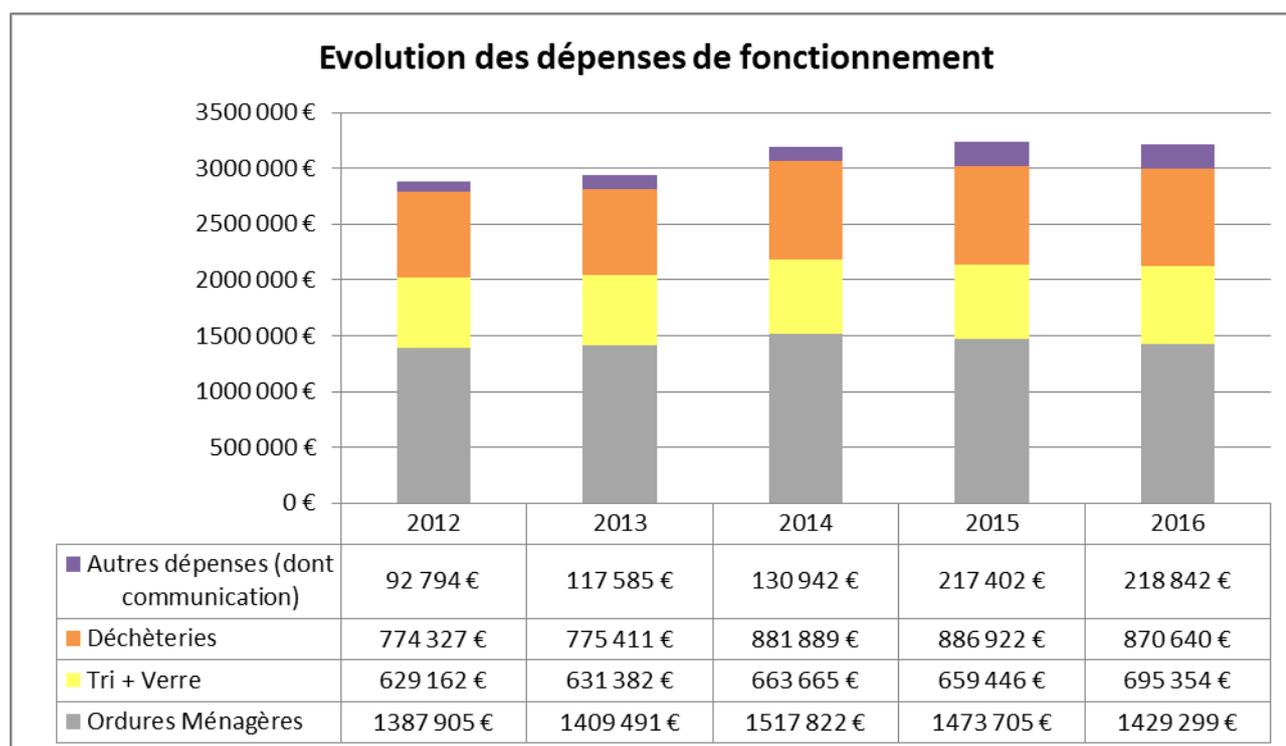
Le tableau et le graphique ci-après détaillent la répartition des dépenses en 2016 : le plus gros poste du service reste la collecte et le traitement des ordures ménagères (45%), puis la gestion des déchèteries (27%), la collecte et le traitement du tri (21%). Dans une moindre mesure, apparaissent les postes comme la collecte des autres déchets (verre, DASRI, plastiques agricoles), la gestion des bacs roulants et les actions de prévention et de communication.

Dépenses 2016	3 214 135 €
Ordures Ménagères	1 429 299 €
Déchèteries	870 640 €
Emballages Ménagers	663 915 €
Prévention / Communication	140 735 €
Précollecte (bacs, entretien)	73 107 €
Verre	31 439 €
Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles)	5 000 €



Fin 2016, le service a acheté un véhicule électrique pour ses déplacements sur le territoire. Ce véhicule est financé par l'Ademe dans le cadre de la labellisation Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage.

2. Evolution des dépenses de fonctionnement du service



Graphique : Evolution des coûts liés à la gestion des déchets (en €)

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des dépenses sur les cinq dernières années.

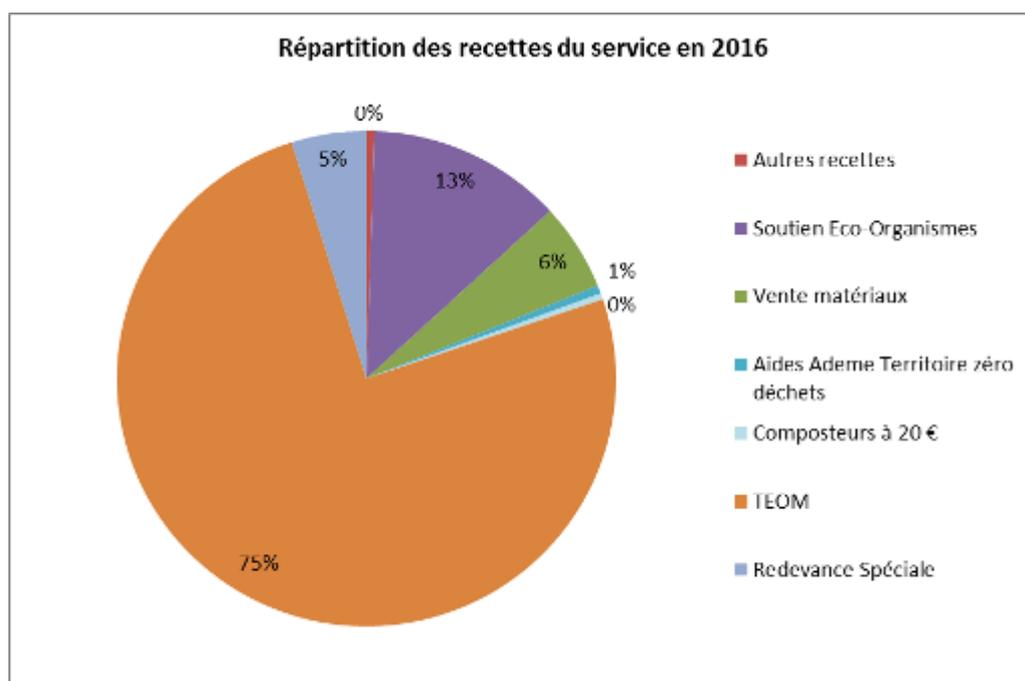
En 5 ans une augmentation d'environ 8% des dépenses est observée, liées à l'augmentation du taux de TVA (de 5,5 %, il est passé à 10 % en 2014). Le taux de TGAP sur les encombrants a fortement augmenté (de 7 € la tonne en 2009 à 22 € la tonne en 2014). Enfin, le service est impacté par les révisions des prix des marchés de collecte, de traitement et d'exploitation des déchèteries. Entre 2015 et 2016 les dépenses ont diminuées légèrement grâce notamment à la réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles et une baisse des révisions de prix sur les marchés.

RECETTES

1. Décomposition de la recette 2016

Le financement du service est assuré à 75 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux était fixé à 9,20 % en 2016, complété à 5 % par la Redevance Spéciale acquittée par les Professionnels (entreprises, associations et administrations concernées, selon la délibération prise lors du Conseil Communautaire de juin 2012). Les subventions des éco-organismes, la facturation en déchèteries des professionnels, ainsi que la vente de matériaux complètent les recettes du service dans une proportion de 20 %.

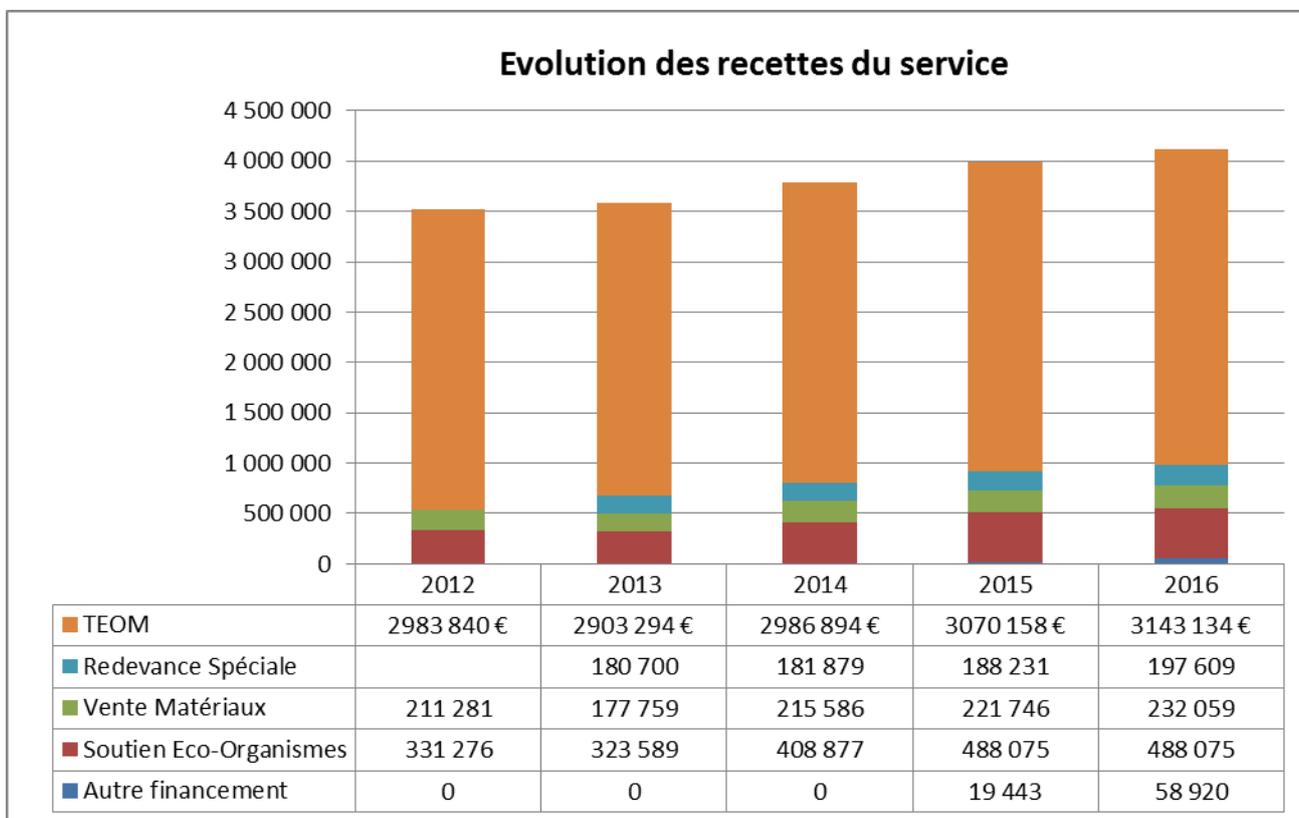
Recettes 2016	4 147 980 €
Soutien Eco-Organismes	516 257€
Vente matériaux	232 058€
Aide Ademe Territoire Zéro Déchets	22 050€
Composteurs à 20 €	16 200€
TEOM	3 143 134 €
Redevance Spéciale	197 609€
Autres recettes	20 670 €



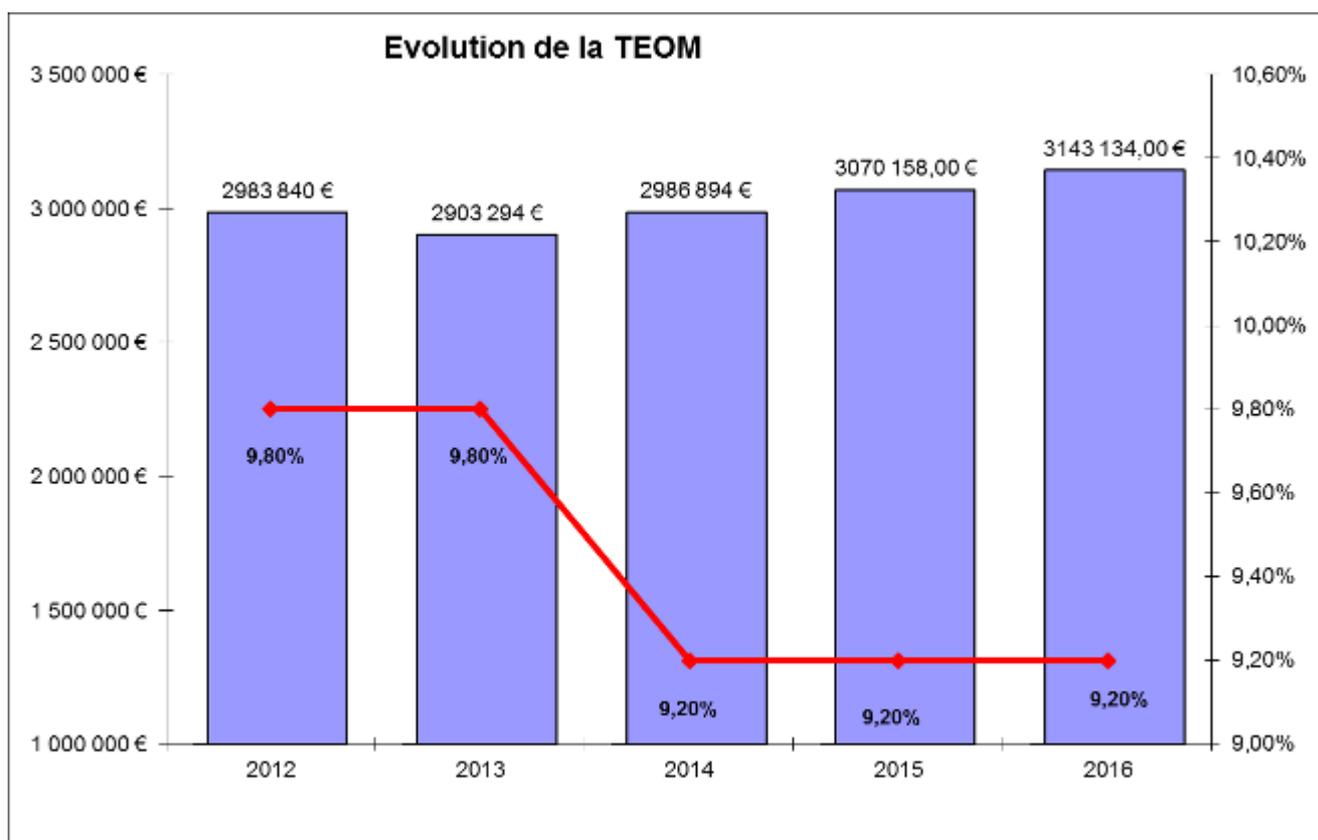
2. Evolution des recettes du service

Sur les cinq dernières années, les recettes du service ont augmenté de 18 %. L'optimisation des collectes des emballages a permis une hausse des quantités collectées et donc une hausse du soutien des éco-organismes.

Entre 2016 et 2015, la Communauté de Communes a perçu des financements supplémentaires avec des aides de l'ADEME dans le cadre de territoire Zéro déchets Zéro Gaspillage et la vente des composteurs individuels.



3. Evolution de la TEOM



Graphique : Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le graphique ci-dessus nous présente le taux de TEOM (en rouge) couplé au montant de la TEOM (en bleu). Le taux de TEOM est stable depuis 2014 à 9,20 %.

Balance Dépenses / Recettes 2016

Concernant l'exercice 2016, l'écart entre les dépenses de fonctionnement et les recettes atteint 1 015 400 €. Cet excédent est réinvesti dans les charges de structure et les investissements annuels.

Les actions mises en œuvre depuis plusieurs années ont permis de maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers, tout en supportant les amortissements des bacs roulants et des conteneurs enterrés.

Méthode Comptacout

L'Ademe a mis en place un outil standard de connaissance des coûts, adapté à toutes les collectivités, afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Les coûts de gestion des déchets sont complexes : diversité des collectivités compétentes et de leur territoire d'intervention, éclatement des compétences, variété des modes de gestion tant d'un point de vue technique qu'économique.

Selon l'Ademe, la Communauté de Communes se situe dans la catégorie mixte, à dominante urbaine.

Le tableau ci-après détaille les différents flux pour le coût réel à la charge de la collectivité, et donc de l'habitant. Ce coût est dénommé « coût aidé » par l'Ademe. Le montant total du coût aidé est de **2 764 158 €**. Les coûts aidés (66 € HT/habitant) sont inférieurs aux autres collectivités en Rhône-Alpes pour la même catégorie (mixte à dominante urbaine) et restent en deçà des coûts précisés dans le référentiel national paru en 2015 sur les coûts 2012 (87 €/habitant).

	Positionnement du coût aidé HT en euros par habitant				
	OM	Emballages ménagers	Verre	Déchèteries	Tout flux
CCPA (données 2016)	40,58 €	4,64 €	0,90 €	19,76 €	65,91 €
CCPA (données 2015)	40,68 €	3,68 €	1,03 €	21,84 €	67,36 €
CCPA (données 2014)	42,36 €	4,14 €	0,47 €	21,69 €	68,66 €
CCPA (données 2013)	43,61 €	4,87 €	0,74 €	26,71 €	75,93 €
CCPA (données 2012)	41,78 €	4,56 €	1,06 €	22,95 €	70,35 €
Données régionales 2015 milieu urbain mixte	49 €	5,20 €	1,40 €	28 €	83,60 €
Ecart / coût moyen régional	-17%	-11%	-36%	-29%	-21%
Données nationales 2012 milieu urbain mixte	50,00 € 34 < 50 < 65	7,00 € 2 < 7 < 13	2,00 € 0,50 < 2,00 < 4,70	21,00 € 14 < 21 < 28	87,00 € 67 < 87 < 105

Par habitant, les coûts de gestion de l'ensemble du service « déchets » **avoisinent 66 € HT**. L'ensemble des coûts sont inférieurs aux moyennes régionales et nationales.

H. Projets 2017

En 2017, la Communauté de Communes continue les actions du programme local de réduction des déchets en particulier :

- Opération composteur à 20 €

- Opération foyer témoins
- Soutien et accompagnement au démarrage de la Recyclerie

2 collectes d'amiante liées sont programmées en déchèteries pour aider les particuliers à déstocker ces déchets spécifiques.

La Communauté de Communes travaille sur la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle et du quai de transfert pour que la nouvelle installation soit en service fin 2018.

En partenariat avec la Compostière de l'ouest lyonnais, il est testé un accueil ponctuel des déchets verts des particuliers les vendredis des semaines paires.

En 2017, pour augmenter la valorisation matière, le tri des meubles et du plâtre sera généralisé sur les deux déchèteries.

Au niveau communication, il est programmé de floquer l'ensemble des camions poubelles avec des messages sur le tri. Le nouveau guide du tri va être également diffusé à tous les usagers.